

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DU PLANAY
SEANCE DU 24 AVRIL 2026**

Délibération 010-2026

L'an Deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril à dix-huit heures trente,
le Conseil municipal de la commune du Planay légalement convoqué le vingt avril deux mille
vingt-six
sous la Présidence de Damien CARRE, Maire

Présents : COLLETTE Fabrice, FAVRE Anaïs, COULOMBEL Julien, ROUYR Sylvie, DAUL Dominik, LOVISA Marjorie, STREIFF Alexandre, GLISE Suzanne, ARTICO Lucas, BLANC Rudy

Absents excusés :

Secrétaire de séance : LOVISA Marjorie

Nombre en Membres : 11

En exercice : 11

Suffrages exprimés : 10

Votes pour : 10

Votes contre : 0

Abstention : 0

OBJET : Approbation du compte financier unique 2025 du budget principal

Le compte financier unique a vocation à se substituer aux deux comptes financiers existants : le compte de gestion qui est établi par le comptable public et le compte administratif qui est établi par la commune.

Le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Le compte financier unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et les taux des contributions et produits afférents.

Monsieur le Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Fabrice COLLETTE, 1^{er} adjoint, pour le vote du compte financier unique.

Section de fonctionnement	Montants
Recettes	1 257 733.06 €
Dépenses	842 148.95 €
Résultat courant 2025 +/-	+415 584.11 €
A ces opérations, il convient d'ajouter la reprise des résultats 2024	
Résultat reporté 2024	+ 1 420 480.42 €

Résultat cumulé total 2025	+ 1 836 064.53 €
Section d'investissement	Montants
Recettes	99 431.29 €
Dépenses	622 277 46 €
Résultat courant 2025 +/-	-522 846.17 €
A ces opérations, il convient d'ajouter la reprise des résultats 2024	
Résultat reporté 2024	+ 187 253.82 €
Résultat cumulé 2025	-335 592.35 €

Par ailleurs, il convient de se prononcer sur la sincérité des restes à réaliser :

Section d'investissement	Montants
Recettes	497 029.30 €
Dépenses	486 778.35 €

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le compte financier unique 2025 du budget principal ;
- Vu l'article L.2121-14 du CGCT disposant que Monsieur le Maire en exercice ne peut présider la séance de vote du compte administratif. Il peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le compte financier unique 2025 du budget principal

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tous les actes découlant de cette délibération ;

« Certifié exécutoire, dument habilité aux présentes
Conformément à la loi du 2 mars 1982 »
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Damien CARRE
73350